

**NOTICE D 'INFORMATION COMMUNIQUEE AU CANDIDAT A L'ASSURANCE CONFORMEMENT  
AUX DISPOSITIONS DE L' ARTICLE L 112-2-1 III DU CODE DES ASSURANCES**

1° L'assureur de la garantie PNO UNPI est SADA Assurances, Groupe DEVK SA au capital de 24 721 000 € RCS Nîmes B580 201 127 Siège social : 4 rue Scatisse 30934 Nîmes cedex 9. La PNO UNPI est proposée par AFIGEST ASSURANCES, société de courtage au capital de 7700€ Rcs Marseille 399 938 448 000 12 garantie financière et Rc professionnelle conforme Art L 530-1.2 du code des assurances ORIAS 07029434 : 30 rue Raphaël 13008 Marseille France.

2° Sur la base des informations communiquées, votre prime annuelle totale indicative s'établit à 63,00 euros.

3° Le contrat est conclu pour une durée d'un an, il se reconduit tacitement d'année en année sauf résiliation à la date d'échéance avec préavis de deux mois.

Incendie - explosion	Défense recours (DPRSA)	Risque Individuel Copropriété
Tempête - grêle - poids neige	Bris de glace	Catastrophes naturelles
Dégâts des eaux	Vol	Attentats
Responsabilité civile (RC)	Dommmages électriques aux appareils	Risques technologiques

4° Les informations fournies sont valables pendant 3 mois. Le contrat est conclu soit à la date de sa souscription sur Internet, soit à l'expiration du délai de renonciation visé au 5° de la présente notice d'information. Il devient définitif à l'issue d'un délai d'un mois pendant lequel l'assureur peut le résilier sans motif avec préavis de 10 jours conformément aux dispositions du code des assurances relatives aux notes de couverture.

5° Le souscripteur du contrat dispose d'un droit de renonciation pendant 14 jours calendaires, délai qui court à compter de la date de conclusion du contrat sur Internet. Il notifie l'exercice de son droit de renonciation auprès de AFIGEST ASSURANCES en utilisant le formulaire dédié ci-dessous ou le formulaire dédié dont le lien est indiqué sur la page d'accueil du site Internet [www.ahgest.com](http://www.ahgest.com). Si la garantie a couru avant l'exercice de ce droit, AFIGEST ASSURANCES pourra réclamer au souscripteur le versement de la portion de prime y afférent.

6° Les rapports entre les parties sont régies par la loi française dans l'exécution du contrat.

7° Toute réclamation doit être adressée à AFIGEST ASSURANCES, société de courtage au capital de 7700€ Rcs Marseille 399 938 448 000 12 garantie financière et Rc professionnelle conforme Art L 530-1.2 du code des assurances ORIAS 07029434

---

**FORMULAIRE RELATIF AU DELAI DE RENONCIATION PREVU PAR L' ARTICLE L 112-2-1- III DU  
CODE DES ASSURANCES**

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat à :  
AFIGEST ASSURANCES, 30 rue Raphaël 13008 Marseille France

Désignation du contrat

Cette renonciation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L. 112-2-1-III du code des assurances.

Je soussigné,

déclare renoncer au contrat suivant :

que j'avais conclu le \_\_\_\_\_ par l'intermédiaire de la société AFIGEST ASSURANCES

Date :

Signature du client